

VILLE de



GERARDMER

GUIDE RENTRÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

N°36

Adresses utiles

Service Education / Jeunesse de la Ville de Gérardmer

44, rue Charles de Gaulle - GERARDMER

villedegerardmer@mairie-gerardmer.com

www.mairie-gerardmer.fr

Tél. : 03 29 60 60 60

• Jean-Michel TUSA

Service Education/Jeunesse

educationjeunesse.direction@mairie-gerardmer.com

Tél. : 06 87 15 64 80

Inspection de l'Education Nationale

2, rue Jean Macé - GERARDMER

ce.ien88-gerardmer@ac-nancy-metz.fr

• Pierre PARIS, Inspecteur

et conseillers pédagogiques à contacter au :

Tél. : 03 29 63 11 16 / Fax. : 03 29 63 16 13

Délégué Départemental de l'Education Nationale

• Gérard FOINANT - Président

18, Boulevard de Saint-Dié - GERARDMER

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges

17 - 19 rue Antoine Hurault - BP 576

88026 EPINAL Cedex

• Emmanuel BOUREL

ce.ia88@ac-nancy-metz.fr

Tél. : 03 29 64 80 80 / Fax. : 03 29 64 00 72



Édito - sur le chemin de l'école



Je souhaite à tous les élèves gérômois une excellente année scolaire 2025-2026, placée, je l'espère, sous le signe de l'épanouissement personnel, de la curiosité intellectuelle et de la réussite. L'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage : elle est aussi un espace fondamental de vie collective, où se cultivent le respect, la solidarité et la fraternité.

Cette rentrée voit près de trois cent cinquante élèves reprendre le chemin de l'école. Ce bulletin a été conçu pour vous présenter l'ensemble des services, structures scolaires et dispositifs périscolaires proposés sur notre commune. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour accompagner au mieux les enfants tout au long de l'année.

Le Centre Aquatique et de Bien-Être continue d'accueillir les classes pour des séances de natation encadrées, contribuant ainsi au développement des compétences sportives des élèves. De nombreuses activités extrascolaires sont également proposées, offrant à chacun la possibilité de s'épanouir en dehors du cadre strictement scolaire.

Tout au long de l'année, mon adjointe à l'Éducation, à la Jeunesse et aux Sports, Karine BEDEZ, et moi-même restons pleinement à votre écoute. En espérant que ce guide vous sera utile et répondra à vos attentes, nous adressons à l'ensemble des élèves, parents, enseignants et personnels des écoles nos vœux les plus sincères pour une très belle rentrée 2025.

**Bien sincèrement,
Stessy SPEISSMANN MOZAS,
Maire de Gérardmer**

CALENDRIER SCOLAIRE - ZONE B (Nancy-Metz)

Rentrée des enseignants	Vendredi 29 août 2025
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 / Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 / Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 14 février 2026 / Reprise des cours : lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 / Reprise des cours : lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	Mercredi 13 et vendredi 15 mai 2026. Les cours reprennent le lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026

Zone B : Académies d'Aix+Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg.

L'engagement de la ville pour nos enfants

La municipalité s'est engagée pleinement pour l'année scolaire 2024 / 2025 afin d'offrir à l'ensemble des acteurs de l'éducation et à vos enfants les meilleures conditions possibles. Nous faisons de même pour cette rentrée.

Vous pouvez découvrir ici l'ensemble des actions et des dépenses portées par votre ville.

BILAN 2024-2025

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Ville a doté chaque école d'un crédit de fonctionnement de **38€** par élève, soit un montant annuel de **13 908 €**. Elle confie à la MCL l'animation culturelle pour les écoles maternelles et élémentaires (un spectacle ou un film par trimestre) pour un montant de **20 000 €**.

• **Aide pour les voyages scolaires et stages sportifs** : La Ville attribue une aide aux familles gérômoises dont les enfants participent à un voyage scolaire, à un stage sportif ou à un stage culturel associatif : **4,70 €** par enfant et par nuitée. Pour les séjours éducatifs organisés par une école élémentaire ou primaire gérômoise, l'aide est portée à **10,40 €** par nuitée. 2 voyages scolaires regroupant 60 jeunes ont été subventionnés à hauteur de **2069,90 €**.

• **Aide pour les classes de Mer** : 1 séjour de 7 jours en classe de mer a été organisé en 2025. Au total, 105 élèves de CM1 et CM2 des écoles Jean Macé, Marie Curie et Jules Ferry se sont rendus à Douarnenez du 18 au 24 mai 2025 au centre ODCVL le Steredenn. D'un montant global de **75 524€** avancé par la Ville de Gérardmer, voici le détail du financement de ce budget « classe de mer » :

• Participation des familles : **21 228€**

Aides pour les familles :

- Des coopératives scolaires : **1 580€**
- Des associations de parents d'élèves : **5 540€**
- Du Centre Communal d'Action Sociale : **352€**
- De la Ville de Gérardmer : **46 824€**

• **Transports Scolaires** : A destination des gymnases, de la base nautique, des pistes de ski (alpin et fond), des spectacles culturels, de la Médiathèque et Ludothèque, la Ville de Gérardmer fait appel à une société de transport pour acheminer les élèves qui sont excentrés par rapport aux pôles d'activités. Coût des différents transports des élèves de classes de maternelle et d'élémentaire pour l'année 2024 : **23 696.89 €**

La ville de Gérardmer aide également les collégiens et lycéens pour l'achat de leur carte de transport scolaire. Elle prend en charge les 2/3 du coût de cette carte, qui s'élevait à **94€** en 2024. Ainsi, **5 138,14 €** d'aides ont été versées aux familles gérômoises.

• **Educateurs Territoriaux** : Activités Educatives et Sportives. Ce sont des fonctionnaires territoriaux qui assistent les enseignants dans le domaine sportif : • 2 moniteurs sportifs pour 22h par semaine sur 34 semaines scolaires. Coût pour la Commune pour **45 216,60 €**.

• **Ecole Notre Dame** : Subventions versées à l'école Notre Dame :

- Pour les classes élémentaires : **29 385,66 €**
- Pour les classes maternelles : **30 606,91 €**

• **Restauration Scolaire** : En 2024, **32 777** repas ont été servis pour les élèves des classes maternelles et élémentaires aux centres ODCVL La Mauselaine, Les Jonquilles à Xonrupt et au Lycée Pierre Gilles de Gennes pour un coût global de **204 527,22€**.

• Transport des élèves sur les lieux de restauration : **34 219,70€**

• Rémunération du personnel de service : **128 934, 64€**

Prix de revient : **367 681,56 €**

Participation des familles : **152 594,96 €**

Prise en charge par la Commune de **215 086,60€** soit **6,56€** / repas.

• **Equipements** : Nous réservons des crédits pour l'équipement de nos écoles afin d'améliorer les moyens pédagogiques. Ils sont prévus pour le remplacement du mobilier scolaire (2 000€), l'équipement en matériel éducatif (1 000 €), l'informatique (20 000 €) et les manuels scolaires (4 000 €). Ces crédits sont gérés par le service Éducation/Jeunesse de la Mairie en concertation avec les directeurs d'écoles et les services techniques.

• **Cadeaux Pédagogiques** : Pour marquer la fin de la scolarité primaire, tous les élèves de CM2 (64 élèves cette année) qui entrent en 6^{ème} se voient offrir par la Municipalité une calculatrice. Montant de l'opération : **1 273, 60 €**.

• **Aides pour les Accueils de Loisirs Avec ou Sans Hébergement** : La ville de Gérardmer aide les familles gérômoises pour la participation de leur(s) enfant(s) aux centres aérés et colonies de vacances. En 2024 : **5 973,50 €** d'aides leur ont été attribuées.



Inscriptions Scolaires

Les conditions liées à l'inscription de votre enfant :

L'inscription se fait en Mairie. L'enfant est affecté sur une école en fonction de l'adresse gérômoise fournie par les parents. L'inscription d'un élève dans une école maternelle ou élémentaire publique relève d'une double responsabilité :

- celle du Maire qui doit délivrer, à la demande des parents, un certificat d'inscription indiquant l'école que l'enfant doit fréquenter ;
- celle du Directeur d'école qui procède à « l'admission » de l'élève dans l'école. Elle se décompose en une « admission administrative » consistant au vu du certificat d'inscription délivré par le Maire, à transcrire cette inscription sur le registre de l'école, et à son « admission pédagogique » consistant à affecter l'enfant dans une classe du cycle correspondant à son niveau scolaire.

Cette affectation se fait sur production d'un dossier à retirer en Mairie et à compléter comprenant :

- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF...),
- copie du livret de famille
- copie du carnet de santé (vaccination de l'enfant)
- le cas échéant, le certificat de radiation de l'école précédente.



Critères de dérogations aux périmètres scolaires :

Pour des motifs spécifiques, une famille peut demander que son enfant fréquente une autre école que celle de son secteur. Une Commission, composée des directeurs d'écoles et des élus de la commission Education Jeunesse Culture Animation examine les demandes de dérogations, elle prend en compte des éléments permettant de répondre aux attentes des familles lorsqu'un changement de secteur scolaire peut aider et faciliter la scolarisation de leur enfant :

1 – Critères retenus pour les enfants gérômois

- Enfant gardé par une assistante maternelle agréée ou déclarée (demande possible uniquement pour l'école du périmètre d'habitation de la personne considérée).
- Enfant gardé par un proche parent justifiant d'un lien de parenté direct : grands-parents ou arrière grands-parents (demande possible uniquement pour l'école du périmètre d'habitation de la personne considérée).
- Enfant dont les deux parents ou le parent (familles monoparentales) travaillent (demande possible uniquement pour l'école du périmètre dont dépend l'adresse du lieu de travail de l'un de leurs parents).
- Regroupement de fratrie : un frère ou une sœur déjà scolarisé(e) dans une école publique gérômoise (demande possible uniquement pour l'école rattachée à celle déjà fréquentée par la fratrie).

2 – Critères retenus pour les enfants non-gérômois à ajouter aux critères des enfants gérômois

Des dérogations sont également accordées de plein droit dans les cas suivants prévus par le Code de l'Education (art R3.212-1) :

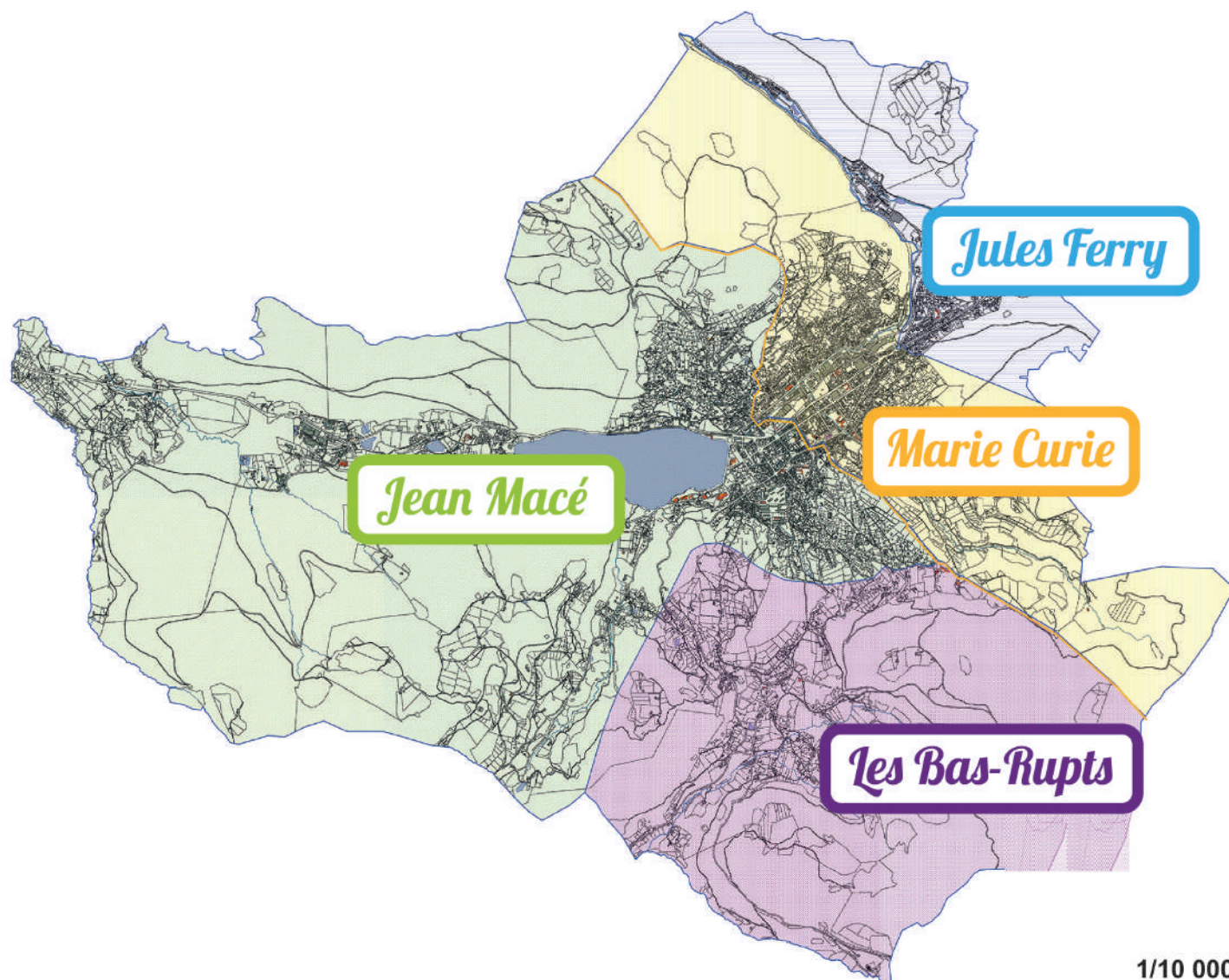
- Raisons médicales : état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ; cet état de santé doit être attesté par un médecin de santé scolaire ou par un médecin assermenté.
- Motifs tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, si la commune de résidence n'assure pas de restauration et de garde des enfants. L'activité professionnelle des parents doit alors être exercée dans la commune de résidence ou celle d'accueil.



La semaine type de l'écopier

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07H15	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	
de 08H30 à 11H30	Temps scolaire			Temps scolaire	
de 11H30 à 13H30	Restauration scolaire & pause méridienne		Accueil de Loisirs sans Hébergement pour les 3 à 5 ans	Restauration scolaire & pause méridienne	
de 13H30 à 16H30	Temps scolaire			Temps scolaire	
de 16H30 à 19H00	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	

Carte scolaire



Jean Macé - école primaire



Classes maternelles - CP : 4 rue Jean Macé

Classes élémentaires : 6 rue Jean Macé

Contacts élémentaire : 06.70.62.47.81 - Mail : ce.0881645@ac-nancy-metz.fr

Contacts maternelle : 07.85.17.94.92 ce.0880546@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Nadine BASSIERE, Adjointe au Maire

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Danielle COLIN

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Martine SCHWARZ, conseillère municipale

Délégué Départemental de l'Education Nationale : Patrice SIMON

Enseignants :

- Directrice et CM2 : Isabelle NICOLAS
- Décharge de direction (jeudi)

- PS / MS : Brigitte BOLMONT
- GS / CP: Pierre MICHEL
- CE1 : David BEGUINET
- CE2 : Anne MONTI
- CM1 : Florence GROSHENS
- ULIS :
- Titulaire remplaçante rattachée à l'école Jean Macé : Angeline DIDIER

ATSEM :

Karima LARBI MANSOUR, Christelle BONTEMS

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport à pied, repas pris au Lycée Pierre Gilles de Gennes.

Encadrement : Vanessa PERREAU, Abdellah MOHRAZ, Christine LECOMTE et Nolwenn SHUPP

Les CP se restaurent à L'ODCVL.

Entretien des Locaux :

réalisé par les ATSEM : Naceira BOUADA et Christelle BONTEMS

Accueil périscolaire à l'école primaire :

commun aux 2 écoles de Jean Macé
de 7h15 à 8h20
de 16h30 à 19h

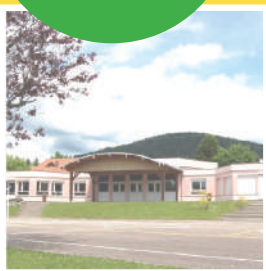
Animé par : Abdellah MOHRAZ et

Étude : de 16h30 à 18h00

encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux : réalisé par Houria KEHAL et Christine LECOMTE

Jules Ferry - école primaire



Classes maternelles : 2 rue du Dauphiné

Classes élémentaires : 7 rue Jules Ferry

Contacts : Maternelle / CP : 06.70.62.51.02 - ce.0881404@ac-nancy-metz.fr

Contacts : Elémentaire : 06.70.62.43.49 - ce.0881095@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Fabienne CRETEUR CLEMENT, Adjointe au Maire

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Marie-Rose BRIOT

Enseignants:

- Directrice et CM1/CM2 : Amélie VILLEMALIN
- Décharge de direction (vendredi) :
- CE1 / CE2 : Brigitte LEJEUNE-HOUEL
- / POIROT Valentin Oriane
- Grands / CP : Julien VAXELAIRE
- Petits / Moyens : Murielle DEVILLARD

ATSEM :

Sandrine MARCHAL et Valérie THOMAS

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus, repas pris au Centre Les Jonquilles à Xonrupt.

Pour les maternelles et CP :

Encadrement : Valérie THOMAS et Sandrine MARCHAL

Pour les CE et CM :

Encadrement : Emilie BESSAULT.

Accueil périscolaire à l'école primaire :

de 7h15 à 8h20
de 16h30 à 19h

Animé par : Véronique SIMON, Emilie BESSAULT.

Étude :

de 16h30 à 18h00 : encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux : Réalisé par Valérie THOMAS, Corinne MASSI, et Stéphanie MUNIER **pour maternelle et élémentaire.**



Marie Curie - école primaire



Classes maternelles : 55 boulevard Kelsh
Classes élémentaires : 80 Boulevard d'Alsace
Contact Maternelle : 07.85.17.95.23

Contacts Elémentaire : 07.85.17.94.58 - ce.0880547@ac-nancy-metz.fr
Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Véronique VINCENT-VIRY, conseillère municipale déléguée
Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Marie-Josée GUERNIER

Enseignants :

- Directeur et CE2/CM1 : Sebastien DECLERCQ
- Décharge de direction (mardi) : Marion RZADKIEWA
- Petits / Moyens : Natacha BATAIS
- Grands : Patricia DOUISSARD
- CP / CE1 : M LEJEUNE
- CE1 / CE2 : Arnaud BORY
- CE2 / CM1 : Sébastien DECLERCQ
- CM2 : Valerie GEORGEON

ATSEM : Nadine MARTIN, Florence ABATE

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus, au centre les Jonquilles à Xonrupt

• pour les maternelles et CP : Encadrement : Nadine MARTIN, Florence ABATE et Stephanie MUNIER

• pour les CE et CM : Encadrement : Nathalie MERCIER, Audrey DINKER et Corinne MASSI et Sandrine O'NEILL

Accueil périscolaire :

de 7h15 à 8h20

de 16h30 à 19h00

Animé par : Nathalie MERCIER et Sandrine O'NEILL

Étude : de 16h30 à 18h00

encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux : réalisé par les ATSEM, Stéphanie MUNIER, Karine SCHUPP et Christine LECOMTE



Bas-Rupts - école primaire



70, Chemin des Bas-Rupts

Contacts : 06.70.62.51.64 - Mail : ce.0880550@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Adeline MUNIER, conseillère municipale déléguée
Délégué Départemental de l'Education Nationale : Michèle MOUROT

Enseignants

- Directrice et maternelle/CP : Valérie VALENTIN
- Marie VERDOT
- CE1 / CE2 / CM1 / CM2 : Anthony CURIEN

ATSEM :

Eliane DERRE

Cantine

de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus, repas pris à l'ODCVL la Mauselaine.

Encadrement : Marie BAATARD et Eliane DERRE

Accueil périscolaire

de 7h15 à 8h20

de 16h30 à 19h00

Animé par : Marie BAATARD

Entretien des locaux :

Réalisé par Éliane DERRE et Nolwenn SCHUPP



La carte Service +

Mode d'emploi :

La carte Service Plus est gratuite et personnelle, elle précise avec une lettre code, la tranche de revenus de son détenteur. Le titulaire doit la présenter là où il désire s'inscrire pour bénéficier des réductions auxquelles elle donne droit. Celle-ci concerne chacun d'entre nous et permet de bénéficier quel que soit le niveau des revenus, d'un tarif préférentiel sur une gamme d'activités élargies. Elle permet également de bénéficier du forfait autorisant l'accès gratuit au domaine de Ski Nordique des Bas-Rupts, et de prétendre au tarif préférentiel du forfait annuel Ski Nordique sur les stations SIVU Hautes-Vosges (le Valtin, Xonrupt, la Bresse, Cornimont, Ventron, Bussang et St Maurice) quel que soit le code attribué.

Pièces à fournir pour obtenir ou faire renouveler la carte :

- justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou téléphone du mois précédent),
- le livret de famille,
- une photo récente pour chacun des membres de la famille qui souhaite bénéficier de la carte.
- Pour les allocataires de la CAF ou de la MSA : l'attestation d'allocataire avec votre quotient familial.
- Pour les non allocataires : l'avis d'imposition sur le revenu 2025 (revenus de l'année 2024).

CODE	QUOTIENT 2025 / 2026
A	0 à 720€
B	720.01€ à 1080€
C	1080.01€ à 1540€
D	1540.01€ à 1850€
E	+ de 1850€

Pour les personnes qui souhaitent la carte code E, un justificatif de domicile et le livret de famille sont nécessaires. Attention, si vous possédez la carte 2024 / 2025, elle est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Le quotient familial se calcule de la même manière que celui de la CAF des Vosges à savoir :

1/12 ressources de la famille avant tout abattement fiscal + prestations familiales du mois et division par le nombre de parts.

Le nombre de parts retenues :

- 2 parts pour un couple ou une personne isolée
- + 1/2 part par enfant à charge
- + 1/2 part en plus pour le 3^{ème} enfant
- + 1/2 part en présence d'un enfant souffrant d'un handicap.

Les ressources déterminées à partir de l'avis d'imposition sont celles déclarées en :

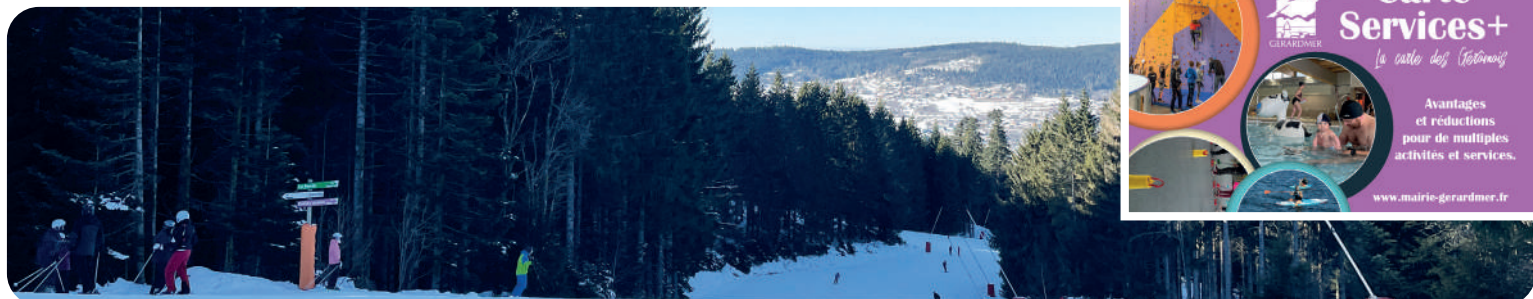
- Salaires, indemnités journalières ou chômage avant abattement de 10 et 20 % ou déduction des frais réels,
- Bénéfices industriels ou commerciaux,
- Revenus immobiliers,
- Retraite et rente vieillesse ou invalidité,
- Pensions alimentaires perçues

En cas de mariage, séparation ou divorce dans l'année :

Le quotient familial sera recalculé en fonction du nouveau nombre de parts, à la date de l'événement. Une attestation sur l'honneur sera exigée de la personne qui déclare vivre seule ou qui déclare avoir la garde de son ou de ses enfants. La modification des tarifs sera faite dès la date de prise en compte de la nouvelle situation familiale. Il n'y aura pas de calcul rétro-actif.

En cas de déménagement de Gérardmer :

- entre janvier et juin, la carte reste valable jusqu'au 30 juin de l'année en cours ;
- entre juillet et décembre, la carte reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.



Les renseignements fournis restent strictement confidentiels, la personne chargée de les consigner est assujettie au secret professionnel. Pour bénéficier de tous ces avantages, faites établir ou renouveler votre carte en vous adressant au service Accueil de la Mairie de Gérardmer
46, rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 60 60 60

L'assurance scolaire

La circulaire ministérielle du 04 juin 1987 souligne que **l'assurance scolaire est devenue indispensable**. Elle indique également qu'il est recommandé que l'assurance couvre non seulement le risque du dommage causé par l'enfant (responsabilité civile, défense et recours), mais aussi le risque du dommage subi par lui : lorsque l'auteur ne peut être identifié ou lorsque l'enfant se blesse seul (accident individuel) ou encore lorsque l'enfant participe à des activités comme le ski ou la voile. Par conséquent, il est conseillé à toutes les familles de vérifier auprès de leur assureur si elles sont couvertes pour les risques ci-dessus et de demander que cela soit notifié clairement sur les attestations qui seront fournies à l'école et à la Commune pour l'accueil périscolaire.

Les parents ont le choix :

- soit d'assurer leur(s) enfant(s) à la mutuelle assurance de l'éducation ;
- soit d'adhérer à l'assurance proposée par les différentes associations de parents d'élèves ;
- soit de s'assurer auprès d'une compagnie privée qui devra fournir une attestation.

Pour de plus amples informations : vous pouvez vous adresser auprès de l'école de votre enfant.

Réseau d'aide spécialisée

RASED

Secteur de Gérardmer, Le Tholy, la Bresse

École Jules Ferry - 7, Rue Jules Ferry - 88400

GERARDMER - Tél. : 07 68 59 30 04

ce.rased.gerardmer@ac-nancy-metz.fr

Dans la vie, il y a de bons et de mauvais moments, et il est possible d'avoir de temps à autre des difficultés. A l'école aussi. Voilà pourquoi il y a, à l'école, une équipe qui s'appelle : le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) avec des enseignants spécialisés chargés d'aider les élèves.

ATTENTION : on ne s'inscrit pas au RASED. Ce sont les enseignants de vos enfants qui demandent une aide. Accueil des parents sur rendez-vous 07 68 59 30 04.

MAITRE « E » : Mme Rachel VALENTIN

Le Maître « E » est chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique. Avec lui, on travaille en petits groupes quand c'est trop dur, quand ça va trop vite, quand on mélange tout... bref quand on ne sait pas comment faire pour lire, écrire, calculer... Avec le Maître E, l'élève apprend à réfléchir, à se souvenir, à savoir faire.

PSYCHOLOGUE ÉDUCATION

NATIONALE : Mme Camille MAZERAT-JURICIC

Pour aider l'enfant :

- elle fait le lien entre l'enfant, la famille, l'école et les structures extérieures et favorise la communication entre tous.
- elle utilise des tests, des dessins et la parole de l'enfant afin de mieux comprendre sa difficulté et les raisons qui l'empêchent d'apprendre et de se sentir bien à l'école. Ceci afin de trouver la solution la plus adaptée pour résoudre les difficultés.



La sécurité en Bus

LES REGLES D'OR DE LA SECURITE EN BUS

CE QU'IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE DANS LE BUS



**Je n'occupe
pas deux places.**

**Je ne crie pas,
je ne chahute pas.**

**Je ne me penche
pas à la fenêtre.**

**Je n'utilise pas
mon téléphone portable.**

**Je ne dégrade pas
le matériel.**

**Je ne mets pas
mes pieds sur les sièges.**

**Je ne mange pas et
je ne jette pas mes détrit.**

**Je ne dérange pas
le conducteur.**

**Je ne touche pas
aux systèmes d'ouverture.**

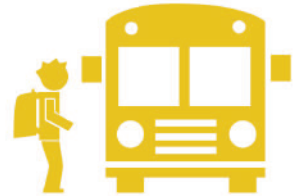
• Avant de monter dans le bus



A l'arrivée du bus,
je reste en retrait
de la chaussée.



J'attends l'arrêt
complet du bus avant
de m'approcher.



Je monte sans
bousculade avec mon
cartable et je dis bonjour
au conducteur.

• Dans le bus



Je m'assois
tranquillement en
laissant libre accès
à la place proche de
moi.



Je boucle ma ceinture
de sécurité et je
respecte le matériel.



J'attends l'arrêt complet
du bus avant de me lever
de mon siège.

• En descendant du bus



Je vérifie que
je n'ai rien oublié
avant de partir.



Je dis au revoir au
conducteur et je
descends calmement
avec mon cartable.



J'attends que le bus se
soit éloigné avant de
traverser sans courir,
soit dans les passages
piétons, soit derrière le
bus.

Transports scolaires

Bas-Beillard / Costet Beillard
Bout du Lac / Ramberchamp

Transport groupe scolaire Jean-Macé : La Commune de Gérardmer a décidé de reconduire le ramassage scolaire pour les enfants domiciliés sur les secteurs Bas-Beillard / Costet Beillard / Bout du Lac et Ramberchamp et scolarisés à Jean Macé. Le ramassage est assuré les matins, midis et soirs, avec la présence d'une accompagnatrice, et ce, tous les jours scolaires suivant le tableau ci-dessous. Les enfants sont accompagnés par Nolwenn SCHUPP.

Attention

Pour les enfants de maternelle, ils doivent être accueillis à la descente du bus par un parent.

Si aucun adulte n'est présent, l'enfant sera reconduit à l'accueil de loisirs de l'école.

Arrêts	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
	Matin	Après-midi
	Aller	Retour
Route d'Épinal - École du Costet Beillard	7h55	
Route d'Épinal - Le Beillard	7h58	
Route d'Épinal - École du Bas-Beillard	8h00	
688 route d'Épinal (Maison de M. & Mme Boulay)	8h02	
Croisement ch. d'Housseramont	8h05	
Croisement du Pont Mansuy	8h06	
Route d'Épinal - Le Beillard	8h08	
Route d'Épinal - Le Costet Beillard	8h09	
Route d'Épinal - Les Reflets du Lac	8h12	
Faubourg de Ramberchamp - Base Nautique	8h15	
Place du Tilleul - Écoles Jean Macé	8h20	16h40

Faubourg de Ramberchamp - Base Nautique		16h45
Route d'Épinal - Hôtel Les reflets du lac		16h48
Route d'Épinal - École du Costet Beillard		16h50
Route d'Épinal - Le Beillard		16h53
Route d'Épinal - École du Bas-Beillard		16h55
688 Route d'Épinal (Maison de M. & Mme Boulay)		16h58
Croisement ch. d'Housseramont		17h00
Croisement Ch. du Pont Mansuy		17h01
Route d'Épinal - Le Beillard		17h04
Route d'Épinal - Costet Beillard		17h05

Les services

Action préventive en école maternelle

L'équipe de PMI (Protection Maternelle Infantile : médecin, puéricultrice, orthoptiste) propose en école maternelle un bilan de santé systématique, prévu par la loi, aux enfants de 3 ou 4 ans.

UN OBJECTIF :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant des aides adaptées.

LE CONTENU DE CE BILAN :

Ce bilan, qui associe la famille, l'école et les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile comporte :

- une évaluation du développement de l'enfant et de sa socialisation,
- un dépistage visuel et auditif,
- un examen clinique,
- une vérification des mensurations,
- une vérification des vaccinations.

Des résultats à titre d'exemple :

90% des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent, mais 5% seulement des amblyopies détectées après 8 ans peuvent être améliorées.

Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est toujours possible. Dès 4 ans, une rééducation d'orthophonie peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Mme Jennifer BASTIEN : Médecin de PMI

Mme Virginie ERB : Infirmière-puéricultrice



LA MISSION LOCALE :
Maison des associations
69, bld de St Dié
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 60 81 48

HEURES D'OUVERTURE
Le matin de 9h00 à 12h00 :
du lundi au vendredi
L'après-midi
de 14h00 à 17h00

**ACCUEIL
INFORMATION
ORIENTATION
INSERTION
DES JEUNES
16/25 ans**

La petite enfance

Maison de la famille

1, rue du Calvaire - Tél. : 03 68 89 04 00

La Maison de la Famille est ouverte toute l'année,
du lundi au vendredi de 7 h 15 à 19 h 15.

Accueil à partir de 10 semaines



Les permanences

VOS SERVICES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Tél. : 03 29 60 31 41

Rue de la Promenade - 88400 GERARDMER



Organismes	Nature	Horaires
AGACI		Lundi 13h30-16h
A.T.V. POINT CONSEIL BUDGET	Association Tutélaire des Vosges Accompagner, d'assister et/ou de représenter les majeurs protégées Accompagner et aider à organiser son budget	1 fois par trimestre sur RDV 03 29 69 18 50 Mercredi 14h - 17h Vendredi 13h30 - 16h30
C.I.D.F.F	Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles Informations juridiques : Droit de la vie quotidienne Droit de la famille	4 ^e mardi du mois 9h-12h sur RDV 03 29 35 49 15
AVSEA	Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes	1 ^{er} jeudi du mois 9h - 12h 13h30-16h sur RDV 03 29 31 86 22

VOS SERVICES A LA MAISON DU BERGON

7 Rue de Bretagne - 88400 GERARDMER

Renseignements au CCAS - 03 29 60 31 41



Organismes	Nature	Horaires
FMS	Fédération Médico Sociale bénéficiaire RSA Accompagnement Social Uniquement sur rendez-vous	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e jeudi du mois 9h-17h 03 29 31 88 20
Association Femmes Africaines	Faire connaître la culture africaine	Samedi 14h-17h
AGACI	Association de gestion, d'animation et de coordination pour l'insertion Uniquement sur rendez-vous	Lundi et mardi 9h - 17h 03 29 62 12 86
RESTO DU COEUR	Atelier Français	Samedi 9h-12h

Les Accueils de Loisirs Périscolaires

INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Un Accueil de loisir périscolaire (ALP) est un dispositif déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES). Il propose aux enfants une diversité d'activités encadrées par du personnel qualifié durant les heures qui précèdent et suivent la classe.

L'ORGANISATION À GERARDMER

Les écoles primaires Marie Curie, Jules Ferry
les Bas-Rupts et Jean Macé.

Les Accueils de Loisirs Périscolaires municipaux, sous la responsabilité des directrices comprennent :

1. Les accueils périscolaires
 2. La pause méridienne avec la restauration scolaire
 3. L'accueil du mercredi des 3 / 5 ans.
- Un projet pédagogique commun à l'ensemble des accueils
- Des inscriptions à l'année
 - Des factures mensuelles
- (Voir règlement détaillé en dernière page).

Les Directrices d'ALP

Horaires pour le contact téléphonique avec les Directrices : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

**Carole
FLEURANCE**

Pour les Groupes Scolaires
MARIE CURIE et JULES FERRY

Tél. 06 07 88 07 73
Accueil Jules Ferry : 06 77 27 81 17
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com

**Delphine
HENRY-GERMAIN**

Pour le Groupe Scolaire JEAN MACÉ
et l'école des BAS-RUPTS et Accueil du
MERCREDI DES 3/5 ANS

Tél. 06 31 31 38 13
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com

La coordination générale des ALP est sous la responsabilité de :

Jean-Michel TUSA Service Education / Jeunesse - Tél. 06 87 15 64 80 - educationjeunesse.direction@mairie-gerardmer.com

DES INSCRIPTIONS À L'ANNÉE

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS, LA PAUSE MÉRIDIENNE ET LA RESTAURATION : Les inscriptions se font par le portail famille Inoé (renseignements et méthode d'inscription sur le site internet de la ville www.mairie-gerardmer.fr)

1. Pour tout changement exceptionnel le matin même, il est impératif de prévenir les directrices de l'ALP de votre école avant 8h30.

2. Toute absence non signalée au préalable entrainera la facturation de la garde prévue. Tout retard et accueil non signalés au préalable entrainera une facturation majorée.

Ces majorations de tarifs sont mises en place car elles impliquent pour la Ville de Gérardmer, l'obligation de prendre en charge les enfants non prévus dans l'organisation.

PRISE EN CHARGE ET RESPONSABILITÉ

> Pour l'accueil périscolaire :
Les départs échelonnés sont autorisés.

> Pour la pause méridienne avec la restauration scolaire :
La prise en charge est en continu de 11h30 à 13h30.

Le personnel municipal prendra en charge uniquement les enfants inscrits à l'ALP. **Les enfants non inscrits resteront sous la responsabilité des parents ou des enseignants.**



INFO CAF

Pour tout allocataire CAF ayant un quotient familial compris entre 0 et 760€, vous pouvez bénéficier d'une aide d'un montant de 90 à 160€ pour régler vos factures du périscolaire.



Les horaires et Tarifs 2025-2026

Un Système de Facturation Unique pour les services périscolaires

Les tarifs sont déterminés annuellement sur la base du quotient familial en vigueur au moment de l'inscription de la famille pour un an. Ce n'est que grâce à cette démarche volontaire que les nouveaux tarifs seront appliqués. Concernant les accueils périscolaires et la pause méridienne, vous recevrez au début de chaque mois une facture unique. Les accueils périscolaires seront

comptabilisés "à la Garde" et la pause méridienne "au Repas" selon les horaires et les tarifs ci-après.

À NOTER : Le cas échéant, cette facture comportera également les sommes dues concernant les études (service éducation / jeunesse), et les écoles municipales de sport (service des sports) ainsi que le théâtre (facturation fin d'année scolaire

pour ces deux activités = facture de juillet).

**Retrouvez vos factures
sur votre
Espace Famille Inoé
dans l'onglet
«mes factures»**

Les inscriptions se font sur la base d'une semaine type pouvant évoluer en cours d'année.

Les accueils périscolaires

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
Le matin de 7H15 à 8H30 (1 garde)
Le soir de 16H30 à 17H30 (1 garde)
et de 17H30 à 18H15 (1 garde)

Il est de la responsabilité des familles de communiquer au service Éducation / Jeunesse toute évolution du quotient familial.

Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Semaine Type	Présences non signalées
Code A	0.30	1.05
Code B	0.90	3.60
Code C	1.10	4.50
Code D	1.20	4.70
Code E	1.45	5.70
Tarifs Extérieurs	Semaine Type	Présences non signalées
Code A/B	1.75	7.00
Code C/D/E	2.15	8.40

La pause méridienne

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h30 à 13h30 (1 repas)

Les pauses méridiennes comprennent un temps de restauration et un temps d'animation.

Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Semaine Type	Présences non signalées
Code A	3.75	6.70
Code B	4.90	9.80
Code C	6.20	12.25
Code D	6.70	13.50
Code E	7.40	14.80
Tarifs Extérieurs	Semaine Type	Présences non signalées
Codes A/B	9.05	16.35
Codes C/D/E	9.60	17.50

Études dirigées

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 16h30 à 18h

Tarifs Gérômois Carte Service Plus	Par enfant et par étude
Code A	0.70
Code B	1.30
Code C	2.40
Code D	3.15
Code E	3.70
Tarifs Extérieurs	
Codes A/B	4.65
Codes C/D/E	5.25

Accueil de Loisirs sans hébergement - Le mercredi 3/5 ans

Horaires : 7h15 - 19h (hors période de vacances scolaires)

Accueil à l'école maternelle Jean Macé :

- à la demi-journée sans repas
- à la demi-journée avec repas
- à la journée sans repas
- à la journée avec repas

L'équipe d'animation :

Directrice : Delphine HENRY-GERMAIN. **Animatrices :** Marie BAATARD, Émilie BESSAULT, Nolwenn SCHUPP

	Tarifs à la 1/2 journée sans repas	Tarifs à la 1/2 journée avec repas	Tarifs à la journée sans repas	Tarifs à la journée avec repas
Code A	3.75	6.85	7.35	9.00
Code B	4.35	8.70	8.70	10.40
Code C	5.00	10.35	9.90	11.90
Code D	5.65	11.70	11.25	14.15
Code E	6.25	12.85	12.50	15.95
Extérieurs A/B	8.45	15.30	15.30	22.30
Extérieurs C/D/E	9.10	16.35	18.00	23.95

Accompagnement à la scolarité à la MCL

Ce temps est destiné aux primaires, collégiens ou lycéens pour favoriser l'épanouissement et la réussite dans la scolarité. Une équipe d'accompagnateurs permet à votre enfant de trouver l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui. C'est un dispositif pour aider l'élève :

- Autonomie dans le travail personnel

- Prise en main d'outils et méthodes d'apprentissage
- Travail sur la confiance en soi, la prise de parole...

Des activités socio-culturelles et artistiques sont aussi proposées pour la découverte, l'ouverture d'esprit pour apprendre en s'amusant !

À la MCL : Les mardis de 16h45 à 18h45. Sur demande

des parents : mise en place d'un accompagnement à pied pour se rendre à la MCL au départ de l'école élémentaire Marie Curie.

À Xonrupt : Les lundis et jeudis de 16h30 à 18h

Gratuit avec adhésion à la MCL. Inscription / information contact@mclgerardmer.fr
07 83 48 46 92



Le Conseil Municipal des jeunes

En 1989, a été créé à GÉRARDMER, le Conseil Municipal des Enfants puis en 2006, un Conseil Municipal des Adolescents. En 2012, ces deux entités ont fusionné pour ne former qu'un seul et même conseil : le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il permet aux jeunes de donner leurs idées et de réaliser leurs projets. Le CMJ recrute également sur la base du volontariat tout jeune habitant à Gérardmer et ayant entre 12 et 17 ans. Vous pouvez prendre contact avec le service Éducation / Jeunesse au 03.29.60.60.60 ou par email à educationjeunesse@mairie-gerardmer.com. Durant leur mandat, les conseillers jeunes participent à la remise des récompenses de la soirée des sportifs et élisent le prix du jeune sportif le plus méritant de la ville. Ils se joignent à la cérémonie d'ouverture du festival «Graines des Toiles», aux cérémonies patriotiques de la ville et à la distribution des cadeaux destinés à nos aînés.

LES PROJETS 2024 / 2025 :

Décembre 2024 : Les valeurs de la république et le fonctionnement des institutions.

Les membres du CMJ ont visionné de petites vidéos sur le rôle du Maire et des élus. Ils ont également visité les services de la mairie et les ateliers municipaux. Suite à ces visionnages et à ces visites, ils ont créé un Memory et un petit quizz sur les fonctions d'une mairie et les valeurs et symboles de notre république.

Janvier 2025 : Les jeunes ont créé une affiche originale pour le Festival International du Film Fantastique En partenariat avec l'association des parents d'élèves de l'école Jules Ferry, les jeunes conseillers ont animé une fois par mois, à compter de janvier 2025, des activités ludiques et récréatives pour les enfants sur le quartier du Bergon.

Juillet et octobre 2025 : Echanges avec le conseil communal des enfants de Waremme : séjours des jeunes de Waremme à Gérardmer : du samedi 5 au lundi 7 juillet 2025 et déplacement du CMJ à Waremme du samedi 18 au lundi 21 octobre 2025.

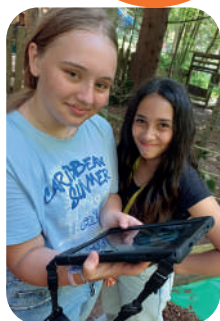
Septembre 2025 : Les membres du CMJ travailleront sur la construction d'une maquette représentant le théâtre détruit du Saut des Cuves ainsi que sur quelques textes pour expliquer son histoire. Réalisation d'une grainothèque (lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes). Le but sera de créer des liens entre les habitants et de leur permettre d'obtenir des légumes et fruits de saison adaptés à notre climat de montagne. Un projet sera également mené à l'occasion du 150^e anniversaire de la création de l'Office de Tourisme.



Le Chantier jeunes

Du lundi 28 juillet au vendredi 1^{er} août 2025, 7 jeunes de Gérardmer, âgés de 11 à 15 ans ont participé à la création de sapins en bois originaux avec l'aide de Nicolas ROUX artisan créateur fondateur de l'entreprise « Fond de Vallée » à Vagney et de Christophe Lillie, menuisier municipal. Ces sapins seront par la suite utilisés chaque année aux fêtes de Noël pour décorer les écoles et certains bâtiments municipaux accueillant du public. Ils ont en effet été créés afin de pouvoir être démontés et remontés chaque année par les Services Techniques municipaux. D'un point de vue écologique,

l'objectif était également de réduire les coupes de sapins dans nos forêts gérardoises. Une contrepartie «loisirs» a également été offerte par la municipalité aux jeunes du 4 au 8 août 2025. Au programme : Karting à Gerbepal, bowling et tir à l'arc à Saint-Dié, piscine à Munster, Escape Game à Gérardmer, escalade à Remiremont, une visite du château d'Hohlandsbourg et une sortie au parc d'attraction Fraisportuis.



Les Acti'Vacances

Introduction

L'accueil de loisirs Acti'Vacances est un dispositif déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges. Il a pour but de : permettre aux jeunes gérômois, issus des différents quartiers de la ville, de se rencontrer et d'échanger pendant l'accueil de loisirs et de découvrir des activités variées au travers des initiatives communales.

Qu'est-ce que l'opération ACTI'VACANCES ?

Le programme Acti'vacances propose des activités sportives et culturelles ouvertes aux maternelles et primaires, collégiens et lycéens. L'accueil est ouvert en priorité aux jeunes gérômois de 3 à 17 ans pendant les vacances scolaires, sous diverses formes : stage à la semaine, initiations à la demi-journée, tournois, sorties... Dans la limite des places disponibles, des

enfants « non gérômois » peuvent également participer aux Acti'vacances. Sont concernés par cette possibilité :

- Les enfants des personnes travaillant sur Gérardmer,
- Les petits-enfants reçus par leurs grands-parents gérômois,
- Les enfants des personnes possédant une résidence secondaire à Gérardmer.

Inscriptions et programme

Durant les semaines qui précèdent les vacances uniquement via le Portail Famille Inoé.

Soutien Financier

Les Bons Loisirs CAF 2025 sont acceptés.

Les demander au 0810 25 88 10.

Directrices : Delphine Henry-Germain : 06.31.31.38.13
Carole Fleurance : 06.07.88.07.73

Le service Éducation / Jeunesse, sous la responsabilité de l'Adjointe à l'éducation, à la Jeunesse et aux Sports Karine BEDEZ a permis d'ouvrir un accueil de loisirs « Acti'vacances » durant les vacances scolaires pour les 3/17 ans sous la houlette des deux directrices de cet accueil : Carole Fleurance et Delphine Henry-Germain. Les enfants bénéficient d'un accueil de loisirs encadré par une équipe d'animateurs diplômés, qui leur proposera un projet pédagogique de qualité.

Les 3/5 ans seront accueillis à l'école maternelle Jean Macé et les 6/17 ans à l'école élémentaire Jean Macé sur une amplitude horaire de 8h à 9h, de 12h à 12h15 et de 17h à 18h30 avec des arrivées et départs échelonnés, ceci afin de répondre aux contraintes professionnelles des parents. Un service de restauration est proposé aux enfants de l'accueil.

Les horaires des activités restent toujours de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Les structures intercommunales

**Média
Ludothèque
du Tilleul**
Communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

**MÉDIA
LUDOTHÈQUE
INTERCOMMUNALE**

Dimanche / Lundi : fermeture
Mardi : 9h30-12h30* / 13h30-17h00
Mercredi : 9h30-18h00
Jeudi : 9h30-12h30
Vendredi : 9h30-12h30* / 13h30-19h00
Samedi : 9h30-12h30 / 13h30-17h00
*Sauf espace jeunesse et ludothèque
(créneaux réservés aux accueils de groupes et scolaires)

16 rue Charles de Gaulle 2^{ème} étage de l'Espace Tilleul. 88400 Gérardmer Tél. : 03 29 63 00 70
Internet : medialudotheque.ccghv.fr Mail : ludotheque@ccghv.fr / mediatheque@ccghv.fr
Facebook : Médialudothèque Gérardmer Hautes Vosges

La Médialudothèque du Tilleul est un service culturel intercommunal à disposition des habitants du territoire. Elle propose 2 lieux de vie (une médiathèque et une ludothèque), aux animations régulières, et des collections de documents riches et variées, pour tous les publics, dont :

A l'espace médiathèque :

- 20 000 livres jeunesse : albums, contes, romans, BD, documentaires
- Mais aussi de la musique (CD), du cinéma (DVD) et des jeux vidéo !

Et à l'espace ludothèque :

- 5000 jeux et jouets
- Des jeux symboliques (déguisement, poupées, châteaux forts)
- Pour découvrir en famille ou entre amis des jeux de plateaux et bien d'autres surprises encore !

L'entrée à la médiathèque et la consultation sur place sont libres et gratuites. L'emprunt à domicile des documents et l'accès aux ateliers nécessitent une inscription et une carte d'abonnement. Elle est gratuite pour les enfants de la communauté de communes de 0 à 14 ans.



TARIFS MEDIALUDOTHÈQUE 2025 / 2026

HABITANTS CCGHV :

Code A.....	6€
Code B/C.....	11€
Code D/E.....	17€

ENFANTS

Enfants CCGHV (jusqu'à 14 ans inclus).....	Gratuit
Tarif normal.....	7€

Tarifs étudiants (15-25ans) (Concerne les élèves habitants la CCGHV, étudiant à l'extérieur ou élèves étudiants dans un établissement de la CCGHV).....6€

Habitants extérieurs CCGHV.....	34€
Enfants extérieurs CCGHV (jusqu'à 14 ans inclus).....	10€
Tarifs réduits extérieurs (demandeurs d'emploi, allocataire RSA, étudiant).....	22€

Tarif vacances (durée 1 semaine jeu sur place conditionné à un abonnement).....10€



13, rue du Levant - 88400 Gérardmer Tél. : 03 29 60 31 80
www.musique-gerardmer.fr ecoledemusique@ccghv.fr

Site de Granges-Aumontzey : Pôle socio-culturel Simone Veil :
39, rue des champs de la Borde 88640 Granges-Aumontzey - 06 23 50 45 52

L'école de musique intercommunale Gérardmer Hautes Vosges possède deux sites d'enseignement : Gérardmer et Granges-Aumontzey. A partir de 5 ans les enfants peuvent découvrir la musique par l'éveil musical, puis à partir de 7 ans, ils intègrent un cursus d'apprentissage avec la formation musicale et instrumentale.

De nombreuses pratiques collectives sont proposées dans l'établissement : chorale d'enfants, chorale Chant'ados (j'écris mes propres chansons), la chorale Chant'Actus (variété, rock...), la chorale d'adultes (classique mais pas uniquement), les ensembles musiques actuelles, l'atelier jazz, les ensembles de musique de chambre, les orchestres, la batucada, l'ensemble percussions africaines, les ensembles de cuivres...

Instruments proposés :

Hautbois, basson, flûte traversière*, clarinette, saxophone*, cor d'harmonie*, trompette*, trombone à coulisse, euphonium*, tuba, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, guitare électrique*, guitare classique*, guitare basse, batterie*, percussion*, piano*, orgue*

(*) instruments enseignés à Granges-Aumontzey

(°) instruments uniquement à Granges-Aumontzey

Formation Musicale et Instrumentale + formation instrumentale seule :

Code A...Mineur : 36€ / Majeur : 58€
Code B...Mineur : 70€ / Majeur : 86€
Code C...Mineur : 91€ / Majeur : 113€
Code D... Mineur : 117€ / Majeur : 145€
Code E... Mineur : 139€ / Majeur : 171€
Tarif « Harmonies »..... 171€
Tarif normal.....975€

Éveil musical chorale d'enfants

Code A..... 11€
Code B..... 18€
Code C..... 22€
Code D..... 28€
Code E..... 35€
Tarif normal.....124€

Formation musicale Pratique Collective seule :

Code A..... 18€
Code B..... 30€
Code C..... 35€
Code D..... 40€
Code E..... 51€
Tarif normal.....124€

Utilisation des salles de musique actuelles

Tarif normal.....182€/an
Tarif CCGHV.....96€/an
Tarif normal.....20€/ 2h
Tarif CCGHV.....11€/ 2h
Partitions convention SEAM*8€

Inscription formation musicale seule

Code A...Mineur : 18€ / Majeur : 32€
Code B...Mineur : 30€ / Majeur : 45€
Code C...Mineur : 35€ / Majeur : 53€
Code D..... Mineur : 40€ / Majeur : 62€
Code E..... Mineur : 51€ / Majeur : 75€
Tarif normal.....
Mineur : 87€ / Majeur : 151€

Inscription à Gérardmer

Mercredi 03/09 : 15h-18h
Vendredi 05/09 : 17h-19h
Mercredi 10/09 : 14h30-17h
portes ouvertes
Vendredi 12/09 : 17h-19h

Autre Structure

1, boulevard de Saint-Dié
88400 Gérardmer
Tél. : 03 29 63 11 96
mclgerardmer@orange.fr



La Maison de la Culture et des Loisirs propose de nombreux services à destinations des jeunes :

→ **Cinéma** : Immersion dans notre festival Graines Des Toiles, stages de cinéma, réalisation de web séries, découverte et pratique du cinéma en apprenant les bases de création d'un film avec l'atelier hebdomadaire « film it yourself »

→ **Accueil de loisirs du mercredi** : des accueils pour les 6-11 ans le mercredi. Des temps d'activité à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas (9h-17h ou 9h-12h et 13h30-17h) et un service de garderie à partir de 7h45 et jusqu'à 18h.

→ **Accueils de loisirs des vacances** : Pendant les vacances d'automne, d'hiver de printemps et d'été, sans fermeture ni interruption, pour les 6-11 ans des activités de loisirs, culturelles et artistiques pour profiter des vacances.

→ **Aide aux devoirs (accompagnement à la scolarité)** : destiné aux élèves du primaire, collège et lycée. Les mardis, de 16h45 à 18h45 à la MCL. Le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h à l'école de Xonrupt – Gratuit

→ **Les mercredis des 9 – 17 ans** : Loisirs et activités pour les 10-14 ans de 14h à 17h. Accueils libres et sorties pour les 12-17 ans de 17h à 19h. Des soirées et projets pour les plus de 14 ans de 19h à 21h.

→ **Les vacances des 9 – 17 ans** : Une offre de loisirs en demi-journée de 14h à 17h et ponctuellement en soirée pendant

toutes les vacances (se reporter au programme). Des séjours, la MCL propose des colos culturelles (hip hop, théâtre, musique cirque, ...) et des colos « détente ». Ces projets se construisent avec les jeunes en fonction de leurs idées et de leurs envies.

→ **La MCL c'est aussi** : des projets artistiques, socio-culturels et de loisirs avec de nombreux temps forts en perspective.

→ Des activités régulières de pratiques artistiques et culturelles pour les enfants et les adolescent mais aussi en famille :

> **Des activités musicales** : Atelier d'éveil musical pour les 4/6 ans, accordéon à partir de 6 ans, chant à partir de 9 ans.

> **De la danse** : éveil à la danse, danse classique, modern'jazz, capoeïra, hip-hop

> **Des activités détente** : Yoga, Cross training à partir de 4 ans

> **Autour de la nature** : des sorties mensuelles à proximité de chez vous avec des accompagnateurs de moyenne montagne en famille et un club nature à partir de 6 ans.

> **Des ateliers de création** : Dessin Manga, couture création, tapissier, film it yourself, point de croix, vitrail

> **Des langues** : Programme disponible sur le site internet de la MCL.



VILLE de GERARDMER



CENTRE AQUATIQUE

ESPACE AQUATIQUE - BIEN-ÊTRE - BOWLING - PATINOIRE - ESCALADE

Ville de Gérardmer

*Centre Aqualique
et de Bien-Être*

ET DE BIEN-ÊTRE



7 RUE DES PÊCHEURS 88400 - GÉRARDMER - 03.29.63.22.42

Les écoles municipales de Sports et Loisirs

LE SPORT : VÉRITABLE ÉCOLE DE LA VIE

L'école de sport est un lieu d'éducation, de découverte, une belle école de la vie où une attitude sérieuse et respectueuse est nécessaire.

- Etre ponctuel et respecter les horaires de début et de fin de séance. Si vous êtes en retard, il est courtois de s'excuser auprès de l'éducateur et d'attendre son accord pour participer.
- Etre assidu et persévérant est la base de tout progrès sérieux. En cas d'impossibilité de participer à une séance, merci de prévenir l'éducateur.
- Etre en tenue sportive, vêtements propres et corps propre, c'est se respecter et respecter les autres. Se dévêtir dans les vestiaires.
- Respecter les lieux et le matériel sportif et laisser les locaux en état de propreté, y compris les vestiaires et les sanitaires.
- Durant la séance, être attentif à l'enseignement donné, écouter les conseils avec attention.
- S'entraider avec vos partenaires et ne pas leur causer de gêne, ni de désagrément.

L'amitié, la courtoisie, la convivialité, le contrôle de soi, le courage, la sincérité, la modestie, le respect des autres sont l'esprit dans lequel doivent se dérouler les séances pour favoriser l'éclosion de liens amicaux et privilégiés.

ASSURANCE : merci de vérifier si votre assurance prend en charge les secours sur pistes pour l'activité ski de fond et ski alpin.

CO-VOITURAGE : des enfants de votre école ou de votre quartier vont pratiquer la même activité que votre enfant. N'hésitez pas à vous renseigner sur la liste des inscrits pour pouvoir organiser des trajets en commun.

L'attention des parents est attirée sur le fait que la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui et non le risque corporel. Nous conseillons donc aux parents de souscrire, pour leur(s) enfant(s), un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (individuelle accident extrascolaire multirisque accidents de la vie...). Ce type de contrat est par ailleurs susceptible de couvrir tout incident survenant dans la scolarité d'un enfant.

L'objectif des Ecoles Municipales de Sports est de permettre au plus grand nombre de découvrir et de pratiquer un sport.

Encadrés par les éducateurs sportifs municipaux, les débutants pourront acquérir les techniques de base et si l'activité choisie leur plaît, ils rejoindront un club pour se perfectionner. Les écoles de sport sont ouvertes pendant la période scolaire aux résidents gérardois puis aux non résidents si de la place est disponible après le 15/09/2025.

LES ACTIVITÉS :

• EVEIL DES JEUNES ENFANTS • GYMNASTIQUE • VTT •
SKI ALPIN ET SKI DE FOND (PLUS D'INFOS ULTÉRIEUREMENT)

SERVICE DES SPORTS

Contact téléphonique du Lundi au Vendredi 8h30/12h -13h30/17h.



Directeur des sports :
Cyril CARRU
Tél. : 03 29 60 60 60



Secrétariat du service des sports et inscriptions
Lisa PERRY / Tél. : 03 29 60 60 60
service.sports@mairie-gerardmer.com



Éducateur sportif :
Laurent MARTIN
Tél. : 06 73 89 10 72



Éducatrice sportive :
Alice RIBAU
Tél. : 06 74 89 60 74

Centre Aqualique
et de Bien-Être
Tél. 03 29 63 22 42

centre.aqualique@mairie-gerardmer.com

ESPACE AQUATIQUE - BIEN-ÊTRE - BOWLING - PATINOIRE - ESCALADE
Ville de Gérardmer
Centre Aqualique
et de Bien-Être

TARIFS 2025

A	12.00€
B	18.00€
C	24.50€
D	31.00€
E	37.00€
EXTERIEURS INSCRIPTIONS À PARTIR DU 16/09/2024	112.00€

Le règlement s'effectuera à la fin de l'année scolaire à réception d'une facture.

ACTIVITÉ ÉVEIL DES LOUPIOTS

1^{er} et 3^{ème} trimestre

A compter du 19 septembre 2025

Au Gymnase Kléber

Alice : **06.74.89.60.74** - Places limitées

Les vendredis de 9h à 9h45 au Gymnase Kléber pour les enfants accompagnés d'un parent (ou assistantes maternelles, grands-parents). Le but de ces séances est l'épanouissement et le bon développement de l'enfant, sécurisé par la présence des parents à travers des jeux de ballons et des parcours gymniques adaptés à l'âge de chacun. L'inscription est possible en cours d'année scolaire si des places sont encore disponibles. Des séances piscine seront proposées à partir du mois de mai.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé
- Etre âgé de 6 mois à 2 ans et demi au 01/07/2025
- Etre vêtu d'une tenue sportive et d'une paire de chaussons antidérapants
- Prévoir une couche, des lingettes et une bouteille d'eau.



ÉCOLE DE GYMNASTIQUE FILLES / GARÇONS

A compter du 15 septembre 2025

jusqu'à fin juin 2026 - Au Gymnase Kléber

Laurent : 06 73 89 10 72 - Places limitées

Horaires adaptés en fonction du nombre d'inscrits.

- **Les Lundis :**
16h45-17h30 de 2 ans et demi à 4 ans et demi PS-MS
- **Les Mardis :**
16h45-17h30 de 4 ans et demi à 5 ans et demi GS
17h45 -18h30 de 5 ans et demi à six ans et demi CP
- **Les Jeudis :**
16h45-17h30 de six ans et demi à huit ans et demi CE1 - CE2
17h45 -18h30 de 8 ans et demi à 10 ans et demi CM1 - CM2

L'objectif est de développer chez l'enfant : détente, souplesse, équilibre, agilité, pour le préparer à participer aux entraînements d'autres clubs. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Tenue de sport obligatoire (short, maillot, survêtement et ballerines de gymnastique).
- Une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant

ÉCOLE DE VTT

A compter du 17 septembre 2025

1^{er} et 3^{ème} trimestre

Places limitées

Les mercredis de 9h30 à 11h30 pour les confirmés. De 14h à 16h pour les enfants initiés. Le but de ces séances sera d'améliorer ses capacités techniques, d'endurance et une belle découverte de notre environnement.

Vous serez informé la veille de chaque séance du lieu de rendez-vous par sms. Une activité de repli sera proposée en cas de mauvais temps. Le lieu de rendez-vous sera différent tous les mercredis (Bas-Rupts, Grosse Pierre...). Le but de ces séances est d'initier les enfants à la pratique du VTT et de développer leur équilibre, leur adresse, leur endurance et le maniement du vélo. Remise d'un livret d'apprentissage en fin de cycle «Savoir rouler à vélo». L'encadrement est assuré par 2 éducateurs sportifs de la Ville de Gérardmer.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Savoir faire du vélo sans roulettes
- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Avoir son VTT en état et adapté à la taille de l'enfant, un casque et des gants sont obligatoires
- Bidon d'eau
- Une paire de baskets propres en cas de séance en salle si mauvais temps
- Enfant de 5 ans et demi à douze ans et demi, le 1^{er} juillet 2025

Lors de la première séance, des groupes de niveau homogène seront constitués.

Confirmés : 9h30-11h30

- Savoir rouler en ligne droite en lâchant une main
- Changer ses vitesses en douceur et au bon moment
- Rouler sur sentier d'un mètre de large
- Savoir franchir des petits obstacles

Initiés : 14h-16h

- Savoir rouler sans roulettes
- Rouler sur le bitume
- Contrôler sa vitesse sur pente douce avec les deux freins
- Savoir tenir debout sur les pédales à la même hauteur

LAURENT : 06.73.89.10.72



Atelier de création Théâtrale



— **Hélène Tisserand et Pierre-Marie Paturel** fondent la compagnie Le Plateau Ivre en 2002. Depuis 2004, **Le Plateau Ivre** s'est installé dans les Vosges à Vagney. La compagnie y mène son activité de production et de diffusion de spectacles vivants. Parallèlement, elle y implante en 2005 un **Théâtre de Verdure**. Le Plateau Ivre programme et organise chaque été une saison théâtrale dans ce lieu atypique. Des actions culturelles autour des écritures artistiques du XXI^{ème} siècle sont également mises en place sur la Communauté de Communes des Hautes Vosges depuis 2012.



ATELIER DE CRÉATION THÉÂTRALE

A compter du mardi 2 septembre 2025
à l'Espace Tilleul
(en fonction des disponibilités)
Le mardi : 17h à 18h30 - 8/12 ans
18h30 à 20h - +12 ans

La Commune a décidé de poursuivre un atelier théâtre à destination des enfants gérômois animé par la Compagnie professionnelle le Plateau Ivre.

Voici les thèmes qui seront abordés : Le corps du comédien : Exercices ludiques, échauffements, travail sur le contact, l'écoute, l'espace, la respiration, la voix, la relaxation... Le jeu dramatique et la création de personnage. Mise en situation. Improvisations. La création : développer avec ou sans texte une situation théâtrale mettant en scène des personnages dans un lieu et dans un temps précis.

Pour tout renseignement d'ordre artistique contacter Helene Tisserand
leplateauivre@gmail.com

Coût de l'inscription :

Enfants gérômois « Carte Services Plus »	
Code A.....	100€
Code B.....	105€
Code C.....	115€
Code D.....	120€
Code E.....	130€
Extérieur.....	180€

Inscriptions auprès du service Education Jeunesse.

Activités du Centre Aquatique et de Bien-Être



À PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2025

JARDIN AQUATIQUE

de 3 à 6 ans
Mercredi de 14h15 à 14h45

Le but de ces séances est de permettre aux enfants, pendant une situation de jeux et dans une ambiance chaleureuse et sécurisée, de conquérir leur autonomie dans l'eau.

- Séance encadrée par un maître-nageur sauveteur et surveillance faite par un deuxième maître-nageur. La répartition horaire et la création de groupes de niveau s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- Prise en charge à l'entrée de la piscine et sortie des bassins par un agent du Centre Aquatique.
- Le port d'un maillot de bain adapté est obligatoire ainsi que le port du bonnet de bain.
- Certificat médical d'aptitude conseillé

ÉCOLE DE NATATION

A partir de 6 ans et +
Lundi de 17h15 à 18h

Le but de cette école est d'amener les enfants à maîtriser les techniques de nage et de permettre l'inscription aux différentes activités aquatiques en clubs ou en loisirs.

- Encadrement et surveillance par un maître-nageur sauveteur.
- Port du bonnet de bain obligatoire
- La répartition des groupes de niveaux s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- L'accès à l'école de natation est autorisée aux débutants familiarisés (immersion de la tête acquise) après évaluation par les maîtres-nageurs
- Certificat médical conseillé
- Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février) et lors des vidanges

Renseignements et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être au 03.29.63.22.42 ou :
centre.aquatique@mairie-gerardmer.com
Autorisation parentale si les enfants sont amenés à repartir seuls



Écoles Municipales de Sport - Année scolaire 2025-2026

ACTIVITÉ	PÉRIODE	LIEU	ÂGE	JOUR	HORAIRE	NIVEAU
VTT	1 ^{er} et 3 ^{ème} TRIMESTRE	Différent à chaque séance	de 5 ans 1/2 à 12 ans 1/2 au 01/07/2025	Mercredi	09h30-11h30	Confirmés*
		Différent à chaque séance			14h00 à 16h00	Initiés*
Éveil des loupiots (en présence d'un parent ou d'un accompagnateur)		Gymnase Kléber puis piscine au 3ème trimestre	6 mois à 2 ans 1/2 au 01/07/2025	Vendredi	9h à 9h45	
Gymnastique	À L'ANNÉE	Kléber	Petite section et moyenne section de 2 ans 1/2 à 4 ans 1/2 au 01/07/2025	Lundi	16h45-17h30	
		Kléber	Grande section de 4 ans 1/2 à 5 ans 1/2 au 01/07/2025	Mardi	16h45-17h30	
			CP de 5 ans 1/2 à 6 ans 1/2 au 01/07/2025		17h45-18h30	
		Kléber	CE1-CE2 de 6 ans 1/2 à 8 ans 1/2 au 01/07/2025	Jeudi	16h45-17h30	
			CM1-CM2 de 8 ans 1/2 à 10 ans 1/2 au 01/07/2025		17h45-18h30	

Les informations sur les activités municipales de ski (alpin et fond) seront données ultérieurement.

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ATHLÉ VOSGES AVEC 	Gymnase Kléber Gymnase P.P. Didier	Mercredi 14h-15h Mardi 17h-18h	Baby Athlé 2/6 ans 6 / 11 ans	Stéphanie RUER 06.07.41.81.08
	Gymnase P.P. Didier	Mardi 18h / 19h30	12 / 16 ans	Stéphanie RUER Philippe LEROY leroyphicat88@gmail.com 06.87.15.67.84
	Halle des Sports	Samedi 13h30 / 14h30	Handi sport Tout âge	Stéphanie RUER
ASG BASKET 	Gymnase PPD Halle des sports	Lundi 17h30 / 19h30 Mercredi 17h / 18h30	Baby 2015 - 2017 9 ans à 13 ans	Johan POIROT 06.22.14.43.44 asgbasket@orange.fr
ASG FOOT 	Stade Henri MILLAN	Mercredi 13h30/15h30 14h/16h 14h/16h 16h/18h	6-8-9 ans Filles 8/12 ans 12-13 ans 14 ans	Fabrice DEFRANOUX sur place bureau du stade Henri MILLAN
JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES 	Salle des Arts Martiaux Halle des Sports	Lundi - Jeudi 17h / 17h45 17h45 / 18h45	Mixte 4 / 5 ans 6 / 7 ans	Judo Club judogerardmer@gmail.com Bureau Halle des Sports
		Mardi 17h à 18h 18h à 19h15 19h15 à 21h	Mixte 8 / 9 ans 10 / 13 ans + 14 ans	
		Mercredi 10h à 10h45 11h à 11h45	Mixte 4 ans 5 ans	
		Vendredi 17h à 18h 18h à 19h15 19h15 à 21h	Mixte 8 / 9 ans 10 / 13 ans + 14 ans	
		Samedi 10h à 11h	Section sportive 10 ans et +	
KARATÉ CLUB 	Halle des Sports Salle des Arts Martiaux ou de Tennis de Table	Mercredi 14 h - 15 Jeudi 19 h - 20 h 30	(7 - 12 ans) Adolescents	BIETTE Samia karateclubgerardmer@gmail.com
BODY KARATÉ	Salle tennis de table	Lundi 19h15	Tous niveaux	
TENNIS DE TABLE 	Halle des Sports Salle de tennis de table	Mercredi de 16h à 18h	7 à 14 ans	Thierry MARCHAL 07.86.47.04.28 marchal.thierry@gmail.com

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
GÉRARDMER SKI ALPIN  SAUT A SKI	Domaine la Mauselaine	Mercredi matin Samedi matin	Mixte niveau 3 ^{ème} étoile ou 2 ^{ème} étoile avec évaluation	Hubert GOURGUILLON 03.29.60.98.04 gerardmer-ski-alpin@orange.fr
	Tremplin			Régis ANDRÉ 03.29.63.29.50 regis.andre6@wanadoo.fr
ASG SKI NORDIQUE 	Domaine des Bas Rupts	Mercredi 14h à 16h30 Samedi 14h à 16h30	Mixte à partir de 7 ans FOND BIATHLON dès 11 ans	Hervé POIROT 06.08.83.35.72 gerardmerskinordique@gmail.com
TENNIS CLUB 	Tennis couverts et extérieurs Quai du Locle	Mercredi École de Tennis 9h à 12h 13h30 à 17h30	Mixte à partir de 6 ans Mini-Tennis à partir de 5 ans Baby-Tennis à partir de 3 ans	Chalet du Club 03.29.63.00.30 tennis-club-degerardmer@orange.fr Charles Edouard VALENCE 06.87.13.39.39 charloreo@hotmail.fr
ASG VOILE Label Ecole Française de Voile Scolaire Label école de sport Optimist Planche à Voile Dériveur 	Base Nautique	14h à 16h30 mercredi et samedi	Mixte à partir de 6 ans Savoir nager obligatoirement	Secrétariat 03.29.60.88.06 asg.voile@orange.fr
ASG VOLLEY  BABY VOLLEY	Gymnase P.P. Didier Halle des Sports	GYMNASSE PPD : Mercredi de 16H à 18h Fun Volley de 11 à 15 ans. HALLE DES SPORTS : Mercredi : 20H à 22H Loisir Vendredi : 17H30 à 19H : M11 M13 M15 M18 Filles/Garçons. 19H/20H30 : Régional Filles 20H30/22H : Régional Garçons Samedi 11H à 12h : Baby volley à partir de 4 ans		E mail du club : asgvolley@gmail.com Personne à contacter : Gérard DURAND : 06 31 41 48 76 Mylène PLANCHON : 06 83 88 13 89
ASG HAND FAUTEUIL 	Halle des Sports	Mardi 17h30-20h30		Rachel MASSON 03.29.60.40.08 07.86.24.95.99 rachel.masson@wanadoo.fr
ASG AVIRON Label École Française d'Aviron 1 étoile 	Union Nautique 03 55 23 54 71	Mercredi 14h à 16h et Samedi 9h à 12h	Mixte à partir de 9 - 10 ans Savoir nager obligatoirement	Sur place Arnaud TIXIER 06.87.44.75.71 C88009@ffaviron.fr

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ASG CANOE KAYAK École de pagaies Label École Française de Canoë Kayak 3 étoiles 	Base Nautique 03.29.60.95.45	- Ecole de pagaie enfants: mercredi et samedi de 13h30 à 16h - Dragon boat compétition et loisir: mercredi à 18h30/samedi 17h - Équipe compétition kayak: mardi de 14h à 17h/mercredi et samedi 13h30-16h - Loisir adulte kayak : les samedis selon calendrier lac et rivière		En début de séance sur place auprès de : Gwendal DUCHET asg.ck@wanadoo.fr www.gerardmer-canoekayak.com
CLUB TRIATHLON 	Natation : CABA lac à partir de juin depuis la base nautique ----- Course à pied : Gymnase Kléber ----- Stade rue du Levant ----- Vélo	Mercredi 18h30-19h30 Jeudi 17h45-19h (pous-sins-pupilles) Vendredi 17h30-18h45 ----- Mercredi 17h15 à 18h15 Dimanche 10h-11h30 En commun avec le club d'athlétisme mardi 17h-18h30 Samedi 10h-11h30 ----- Samedi : horaire et lieu à définir chaque semaine	Mixte à partir de 8 ans Nés en 2018 (savoir nager 25m)	Alice RIBAU 06.07.80.19.04 ribau.alice@gmail.com gerardmertriathlon@outlook.com Facebook : Gérardmer Triathlon Club
ZUMBA KIDS 	Halle des sports	Jeudi 17h à 18h	5 à 11 ans	Gym ARC EN CIEL arcenciel88400@gmail.com
ECHIQUEIERS DE GÉRARDMER	Espace association 7 rue Jules Ferry	Vendredi 17h (hors vacances scolaires)	Mixte dès 6 ans (2 séances sans engagement)	Jean-Pierre LIST 06.43.74.58.17
ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ESCALADE 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Mercredi de 14h30 à 16h de 16h à 17h30 de 17h30 à 19h	7 à 10 ans 10 à 12 ans 13 ans et +	Club Alpin Hautes Vosges Rémi RENK clubalpin-hautes-vosges@ffcam.fr
NATATION 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Natation jeunes : Mardi 17h15-18h30 Mercredi 14h15-16h / samedi 17h15-18h30 École de natation : Mercredi 13h15-14h30 / samedi 16h15-17h30		Jacky LECOANET 03.29.63.47.83 06.70.10.37.02
ASG PLONGÉE 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Renseignements auprès de M. Bruno MARTIN		Maxime MAGNAVAL 06.31.31.36.62 asgplongee@gmail.com
GÉRARDMER NAGE AVEC PALMES 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Adolescents et adultes: lundi 19h15 20h45 Et samedi matin 9h 10h Enfants à partir de 6 ans(savoir nager) le mercredi de 17 h à 18 h		Valérie GEORGEON 06.52.03.56.65 nap.gerardmer@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026 DES ALP

PREAMBULE

Ce règlement précise les modalités de fréquentation et de fonctionnement des accueils des loisirs périscolaires municipaux. Il est le point de repère indispensable aux parents qui choisissent d'inscrire leurs enfants ainsi qu'aux personnels d'encadrement. Il a vocation à garantir un mode de fonctionnement uniforme dans l'ensemble des écoles de la ville. Les parents sont notamment invités à porter lecture à leurs enfants de l'article 5 du présent règlement portant sur le déroulement des activités périscolaires.

ARTICLE 1 : CADRE GENERAL

Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) mis en place par la ville de Gérardmer avant et après l'école comprennent : la pause méridienne comprenant la restauration scolaire et les accueils périscolaires. Ces temps d'accueil sont encadrés par du personnel qualifié suivant la réglementation en vigueur (effectifs d'encadrement, capacité d'accueil des locaux). Ils sont accessibles à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de Gérardmer.

ARTICLE 2 : DES INSCRIPTIONS A L'ANNEE

L'établissement d'un dossier d'inscription s'effectue sur votre espace famille Inoé en ligne. Ce dossier d'inscription est obligatoire. Aucune présence aux ALP municipaux n'est acceptée sans que le dossier d'inscription ne soit complété en ligne. Si les renseignements enregistrés en ligne ont changé, il faut impérativement effectuer les modifications sur votre espace famille Inoé. Les inscriptions à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires s'effectuent à l'année, sur la base d'une semaine type (annoncée lors de votre 1^{ère} connexion à l'espace famille Inoé), ou à la journée (avant 23h59 la veille au soir du jour concerné). Dans le cas d'un changement exceptionnel après 23h59, vous devez contacter avant 8h30 la directrice de l'ALP de l'école de votre enfant par téléphone. Attention, toute réservation effectuée, et le cas échéant, non modifiée, sera facturée.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE

La restauration et les accueils périscolaires et les activités extrascolaires sont payants. Les tarifs sont fixés chaque année par arrêté du Maire et figurent dans la plaquette des ALP et dans le guide de rentrée scolaire consultable sur l'Espace Famille Inoé et sur le site internet de la ville rubrique jeunesse. Différents modes de paiement sont possibles directement à la trésorerie de Gérardmer : carte bancaire, virement, chèque, numéraires (uniquement pour les sommes inférieures à 300 €), prélèvement automatique => veuillez contacter le service éducation / jeunesse ou auprès des directrices de l'ALP de votre école (chèques CESU acceptés).

ARTICLE 4 : ASSURANCE

L'inscription à l'Accueil de Loisirs Périscolaires est soumise à l'obligation de couverture par une assurance extra scolaire ou autre assurance similaire (responsabilité civile, multirisque familiale...). L'attention des parents est attirée sur le fait que la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui et non le risque corporel. Il est obligatoire de souscrire, pour le(s) enfant(s), un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (individuelle accident-extrascolaire-multirisque-accidents de la vie...). Ce type de contrat est par ailleurs susceptible de couvrir tout incident survenant dans la scolarité d'un enfant.

ARTICLE 5 : DISCIPLINE

Durant les temps d'accueil, les enfants doivent respecter les personnes (personnel d'encadrement, enfant), les lieux et le matériel. Le personnel peut-être amené à rédiger un rapport nominatif lorsqu'il rencontre régulièrement des problèmes de comportement avec un enfant. Ce rapport sera transmis en Mairie et une rencontre sera proposée aux parents pour en discuter. Si la situation ne s'améliore pas et/ou que les problèmes perdurent la ville se réserve la possibilité d'exclure l'enfant sans remboursement ni indemnités. Le responsable légal en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de perturbation grave causant un préjudice important, une exclusion à titre conservatoire peut être immédiatement prononcée. Dans ce cas, les parents en seront avisés dans la journée. Les exclusions prononcées pourront être temporaires ou définitives selon la gravité des problèmes rencontrés.

ARTICLE 6 : RESPECT DES HORAIRES, RETARDS, ABSENCES ET PRESENCES

1. La pause méridienne comprenant les repas : Elle a lieu de 11H30 à 13H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
2. L'accueil périscolaire : Il se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les matins de 7H15 à 8H30 et le soir de 16H30 à 19H.
3. Les retards, absences ou présences de dernière minute : En cas de retard, absence ou présence de dernière minute, les parents doivent impérativement prévenir : la Directrice de l'ALP ou, en cas d'absence de ce dernier, le responsable du service Education/Jeunesse. En cas de retards ou absences répétés, ou de présences non signalées, un courrier sera envoyé aux parents. Une rencontre avec les responsables municipaux pourra être proposée. Si la situation perdure une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée. Toute absence non signalée au préalable entraînera la facturation de la Garde ou du Repas prévus. Tout retard, inscriptions exceptionnelles ou accueils non signalés au préalable entraînera une majoration des tarifs.

ARTICLE 7 : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET RESPONSABILITE

1. La pause méridienne comprenant les repas : Les enfants sont pris en charge pendant la totalité de la pause méridienne de 11H30 à 13H30.
2. L'accueil périscolaire : Seuls les enfants ayant fréquenté l'école peuvent être pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. Les départs échelonnés sont autorisés pendant ces temps d'activités. L'accueil pourra être suspendu temporairement s'il y a moins de 4 enfants inscrits.
3. Les responsabilités de chacun : Le personnel municipal prend en charge les enfants inscrits. Les enseignants prennent en charge les enfants non inscrits à ces activités et devant quitter l'école ou se rendre aux Activités Pédagogiques Complémentaires ou à l'étude surveillée. A la fin des temps d'accueil périscolaire, les enfants sont remis à leurs parents ou à toute personne majeure désignée par ces derniers, à l'exception des enfants de plus de 6 ans autorisés à rentrer seuls chez eux. Dans tous les cas, aucun enfant ne pourra être confié à une personne de moins de 18 ans à la fin d'un temps d'accueil périscolaire.

ARTICLE 8 : MALADIE-ACCIDENT

En cas de maladie ou d'accident survenu à un enfant, le personnel d'encadrement est habilité à prendre toute mesure d'urgence. Les parents en sont avertis immédiatement.

ARTICLE 9 : APPLICATION DU REGLEMENT

Ledit règlement est affiché au service Education/Jeunesse ainsi que dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Gérardmer. Les parents, lors de l'inscription à l'accueil de loisirs périscolaires doivent signer une déclaration attestant qu'ils ont bien pris connaissance et acceptent tous les termes de ce règlement. Le Directeur Général des services de la Ville de Gérardmer, les responsables du service Education/Jeunesse et le personnel d'encadrement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne application du présent règlement.





PERISCOLAIRES

ACTIVITES SPORTIVES

EXTRASCOLAIRES

Activités Municipales